

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FRESNAY-L'EVEQUE  
SEANCE DU 12 MAI 2009**

L'an deux mil neuf, le douze mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence M. BESNARD Francis, Maire.

**Présents :** MM. BESNARD Francis, Maire – M MICHAU Pierre, 1er Adjoint - Melle SEVESTRE Martine, 2ème Adjointe – Mme NERVE Claire, 3ème Adjoint – M. BEAUVILLIER Gérald, 4ème Adjoint – Mme DUPRE Marie-Christine – Melle DE PRUNELE Tiphaine – Mme DUCHENE Sandrine- M. CHIMIER Elie – BEAUVALLET Bruno – FANON Laurent – DUPRE Alain – DORET Julien – VIGIER Eric.

**Absent excusé :** M. CLEMENT Sylvain (pouvoir à M. FANON Laurent)

**Nombre de Conseillers :**

-afférents au conseil municipal : 15

-en exercice : 15

-qui ont pris part à la délibération : 14 + 1 pouvoir

**Date de convocation :** 04/05/2009

**Date d'affichage :** 04/05/2009

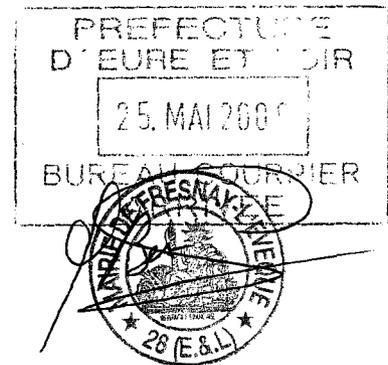
**Secrétaire de Séance :** M.DORET Julien

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

***DEBAT SUR LE DEVENIR DE LA RN 154***

Acte rendu exécutoire après envoi en préfecture le : **20 MAI 2009**

et publication ou notification du : **02 JUIN 2009**



La commission particulière du débat public a été constituée et a en charge d'organiser et d'animer le débat public relatif au devenir de la RN 154.

Avant l'ouverture de ce débat public sur le terrain sans doute à partir de septembre 2009, Monsieur le Maire propose un premier débat au sein du Conseil Municipal élargi à quelques questions formulées par le public afin que chacun puisse faire part de ses observations, suggestions, recommandations et informations.

Ceci est sans préjudice des rencontres auprès de la commission qui doit se doter de bureaux à Chartres pendant le débat.

Après présentation de plusieurs témoignages et informations collectées sur Internet, Monsieur le Maire ouvre le débat en précisant qu'il ne s'agit pas d'informations officielles, que chacun doit faire attention à la teneur des informations présentées.

Monsieur le Maire propose de classer les éléments favorables et défavorables de cet aménagement d'un point de vue local et d'un point de vue d'intérêt général.

Après analyse des divers points exposés, le conseil municipal déclare être favorable à l'aménagement de la N 154 afin d'améliorer la sécurité et le transit des véhicules mais déclare être défavorable à certaines solutions qui pourraient être proposées. Il argumente sa position sur la base des éléments suivants :

- La commune est située dans une zone Natura 2000 et une ZPS. Afin de préserver ces espaces protégés il lui paraît nécessaire d'envisager une connexion à l'autoroute A10 plus au sud ou plus au nord de la commune.
- Cependant, une connexion sur l'A10 semble incohérente en raison du flux supplémentaire de véhicules drainés par l'A19 ou l'A154. Ce segment de l'autoroute A10 risque fort d'être rapidement saturé et devenir accidentogène.
- Une connexion directe au niveau de l'échangeur A19 – A10 au niveau d'Artenay paraît plus logique.
- Dans l'hypothèse d'une connexion plus au nord sur l'A10 (Par exemple au niveau de Guillons -Baudreville), celle-ci aurait un caractère plus économique. Une sortie permettrait de drainer la zone sud de l'Iles de France et la Zone économique du secteur de Boisseaux qui pourrait accueillir une zone de ferroutage proche de l'Essonne de l'Eure-et-loir et du Loiret.
- Le Conseil indique que la commune est déjà traversée par une autoroute à l'Est. Un barreau autoroutier sur sa façade Ouest deviendrait insupportable en terme de bruits et de pollution de l'air car le village et les hameaux alentours se trouveraient sous les vents dominants ; de plus cela couperait le parcellaire communal en deux avec des difficultés pour les activités agricoles.
- Le département d'Eure-et-Loir est le département de France ayant la plus grande longueur de voirie. La création d'une autoroute A154 entraînerait assurément le déclassement de la Nationale en Départementale augmentant plus encore les coûts financiers du Département pour l'entretien de ses voiries.
- La disparition de la N 154 nécessitera un itinéraire de substitution pour rejoindre Chartres.

Afin d'approfondir sa réflexion le Conseil Municipal souhaiterait travailler sur des projets et hypothèses fiables ; par ailleurs il souhaiterait être informé régulièrement de l'avancement de ce projet (documents, notes, présentations, études d'impacts...).

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Francis BESNARD

